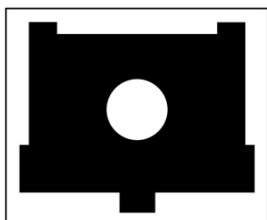


NOTICE DE SECURITE INCENDIE

PHASE APS



RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES TECHNIQUES DE L'AQUARIUM TROPICAL ET DE L'EPPPD

PALAIS DE LA PORTE DORÉE – 75012 Paris

APS, INDICE 0, AVRIL

EPPPD, Maîtrise d'ouvrage
OPPIC, Maîtrise d'ouvrage déléguée
ZWA, Architecte Mandataire
ITF, BET Fluides
CLEAR REEF, BET Aquariologie
ACS, BET Structure
CMA, Économiste

ZWA • ITF • CLEAR REEF • ACS • CMA

NOTE AU LECTEUR : Pour une lecture optimale, nous vous recommandons d'afficher ce dossier en mode double page (affichage en vis-à-vis). Cette présentation permet une meilleure lisibilité des contenus et une mise en valeur cohérente des éléments graphiques

SOMMAIRE

01. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

4

- 01.1. DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT
- 01.2. MAITRISE D'OUVRAGE (EPPPD)

02. DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET OU DES TRAVAUX

6

- 02.1. RESUME DU PROGRAMME DE TRAVAUX :
- 02.2. CLASSEMENT PROPOSE A LA COMMISSION A L'ISSUE DES TRAVAUX REALISES :
- 02.3. CONSTRUCTION (CO 1 A CO 60):
- 02.4. AMENAGEMENTS INTERIEURS (AM 1 A AM 19) (PE 13)
- 02.5. DESEMFUMAGE (DF 1 DF10) :
- 02.6. CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (CH 1 A CH 58) :
- 02.7. INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (GZ 1 A GZ 30) :
- 02.8. INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL 1 A EL 23) :
- 02.9. ECLAIRAGE :
- 02.10. ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES, TROTTOIRS ROULANTS (AS 1 A AS 11) :
- 02.11. APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (GC 1 A GC 20) :
- 02.12. MOYENS DE SECOURS (MS 1 A MS 74) :
- 02.13. DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 ET GN 4) :

LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE (ARTICLE R.123-22 DU CCH ET GE 2 §1) CONSTITUE LA PIECE N°3 DES BORDEREAUX DE PIECES DU DOSSIER DESTINE A LA VERIFICATION DE LA CONFORMITE AUX REGLES DE SECURITE INCENDIE.

01. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

01.1. DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT

Le projet concerne la réhabilitation des espaces techniques de l'Aquarium tropical au sein du Palais de la Porte Dorée, situé avenue Daumesnil à Paris (12^e arrondissement), bâtiment classé partiellement au titre des monuments historiques.

L'intervention porte sur les niveaux du sous-sol et du rez-de-jardin, dans un établissement recevant du public.

Au rez-de-jardin, le projet prévoit la réorganisation des espaces dédiés aux activités d'aquariologie, ainsi que la réhabilitation de certaines zones ouvertes au public, notamment les espaces d'exposition et une salle de réunion / médiathèque.

Au sous-sol, les travaux consistent en la restructuration des locaux techniques liés au traitement de l'eau (pompes, filtres, stockage, atelier), ainsi qu'en la rationalisation des réseaux existants.

L'opération vise également à améliorer les conditions d'exploitation et à mettre en conformité les installations techniques, notamment en matière de ventilation.

Le projet s'inscrit dans un cadre réglementaire mixte, intégrant des espaces relevant du Code du travail et des espaces soumis à la réglementation ERP (types Y et L).

LE PROJET DEVRA REpondre AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.

À CE STADE DE LA PHASE APS, AUCUN BUREAU DE CONTROLE N'EST MISSIONNE. LES DISPOSITIONS TECHNIQUES PRESENTEES RESTENT DONC A CONFIRMER ET FERONT L'OBJET DE VERIFICATIONS ET DE VALIDATIONS LORS DES PHASES ULTERIEURES.

01.2. MAITRISE D'OUVRAGE (EPPPD)

Établissement Public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD), 293, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Par délégation, le mandataire du maître d'ouvrage est l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), 30 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris

— Maîtrise d'ouvrage :

EPPPD

293 Av. Daumesnil, 75012 Paris

OPPIC

30 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public:

Le bâtiment est actuellement organisé sur 5 niveaux :

- Le niveau S/Sol II accueille fonctions techniques et logistiques
- Le niveau Rez-de-Jardin II accueille principalement les bureaux administratifs et quelques locaux qui accueillent du public :

- salle de médiation, l'aquarium tropical, les locaux de quarantaine et de soins des animaux et la
- salle d'exposition temporaire
- Le niveau RDC Haut C'est le niveau principal d'accueil du public. On retrouve la billetterie, l'accès aux salons historiques, aux locaux de la CNHI, à la médiathèque, aux ateliers et à l'auditorium
- Le 1er étage L'étage est dédié à des galeries d'exposition de la CNHI

Le 2ème étage Il accueille des galeries d'exposition de la CHNI et des bureaux

02. DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET OU DES TRAVAUX

02.1. RESUME DU PROGRAMME DE TRAVAUX :

Le projet vise à une refonte totale de la cuisine et des sanitaires de l'espace restauration :

POUR LES FONCTIONS DE L'AQUARIUM TROPICAL :

- → Recréation de 2 espaces de quarantaine pour la collection vivante
- → Création un nouvel espace reproduction - élevage avec une partie qui pourra être visible par le public
- → Création d'un espace de recherche en lien avec les espaces de soins
- → Création d'un espace modulable de médiation et d'exposition temporaire dans le prolongement du parcours de visite des aquariums existants
- → Création d'un espace de conservation en lien avec les programmes développés par l'établissement.
- → Création d'espaces pour les fonctions supports : labo analyse d'eau / vétérinaire / stockage et préparation de nourriture / salle d'algues et de proies vivantes
- → Transformer les installations techniques de traitement d'eau des bassins pour une mise aux normes et répondre aux évolutions techniques
- → Améliorer les locaux du personnel d'exploitation
- → Améliorer les conditions de traitement d'air des locaux et de température
- → Améliorer les circulations verticales et horizontales

POUR LES FONCTIONS DU MUSEE :

- → Supprimer la proximité des Réserves du bassin d'eau au S/Sol
- → Création d'un espace de stockage séparé pour la médiathèque
- → Création d'un atelier de préparation pour les objets
- → Améliorer les circulations verticales et horizontales
- → Améliorer les conditions de mis en quarantaine des oeuvres

L'ensemble de l'espace sera ouvert au public pendant la durée des travaux. Les zones de travaux seront fermées temporairement

02.2. CLASSEMENT PROPOSE A LA COMMISSION A L'ISSUE DES TRAVAUX REALISES :

Type : Y, avec des activités L, R, S, W et N

Catégorie : 2°

Les travaux n'affectent pas le classement du bâtiment qui reste inchangé

02.3. CONSTRUCTION (CO 1 A CO 60):

Type : Y, avec des activités L, R, S, W et N

Catégorie : 2°

Les travaux n'affectent

CONCEPTION ET DESSERTE (CO 1 A CO 5)

Desserte existante, aucunes modification

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (CO 6 A CO 10)

Aucune modification sur l'isolement par rapport au tiers

RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES (CO 11 A CO 15)

Dans le cadre des travaux il n'y a pas de modification de la structure. Seule certains percements seront réalisés et seront traités ponctuellement.

COUVERTURES (CO 16 A CO 18)

Dans le cadre des travaux il n'y a pas de modification des couvertures

FAÇADES (CO 19 A CO 22)

Dans le cadre des travaux il n'y a pas de modification des façades

DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO 23 A CO 26)

Le compartimentage n'est pas modifié. Sans objet existant non modifié par les travaux

SOLUTIONS RETENUES POUR L'EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR CHAQUE NIVEAU DE LA CONSTRUCTION (GN 8) :

Sur les zones aménagées, l'évacuation pourra se faire directement sur l'extérieure

LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (CO 27 A CO 29)

L'ensemble du sous-sol du bâtiment n'est pas accessible au public.

Dans le cadre des travaux, il sera créé une zone quarantaine en lieu et place de la zone visite temporaire actuelle.

Cette zone est considérée à ce stade comme locaux à risque Moyens. De ce fait les plancher et cloisons seront CF 1h avec bloc porte 1/2h entre ces locaux et l'espace visite ouverte au public.

CONDUITS ET GAINES (CO 30 A CO 33)

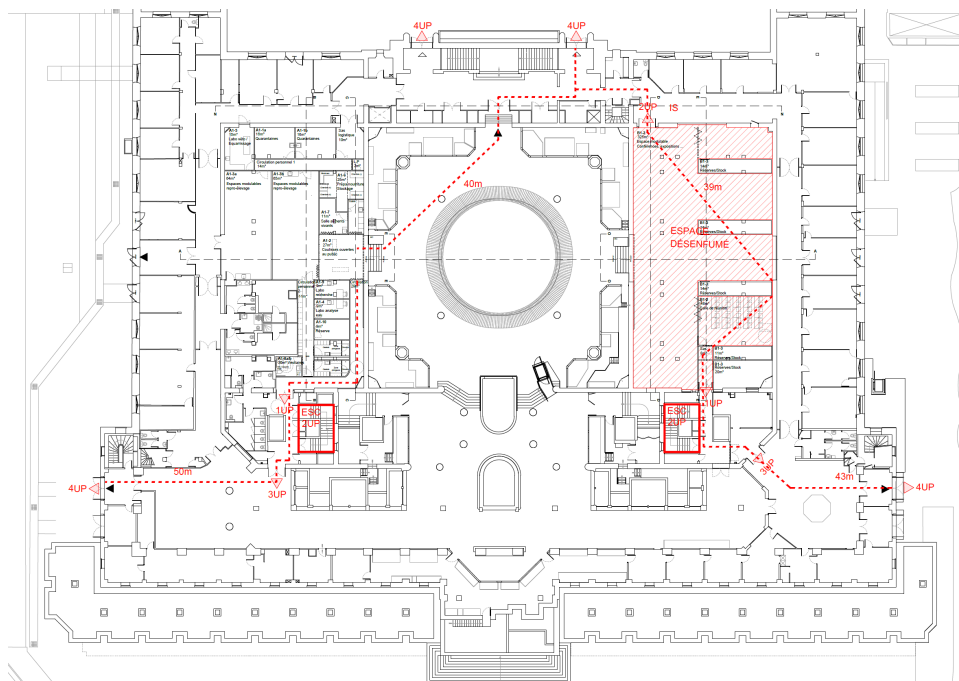
Les systèmes de ventilation des locaux à risque et de l'espace visite sont indépendant. Les conduits et gaines traversant les locaux à risques seront mises en œuvre suivant les dispositions des articles C031 à 33.

DEGAGEMENTS (CO 34 A CO 56)

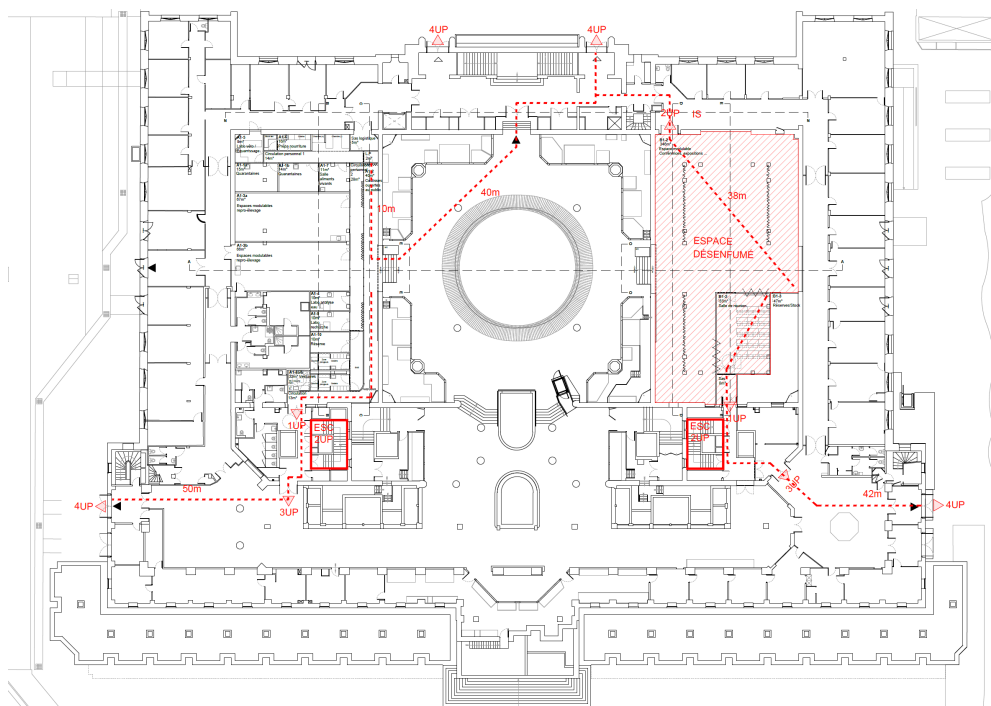
Au RDJ, une sortie directe vers l'extérieur est présente.

Dans la nouvelle zone de visite, il sera créé deux dégagements totalisant chacun 5 UP, complétés par deux sorties supplémentaires de 2 UP.

La distance à parcourir pour évacuer est inférieure à 50 m, conformément aux règles du CO 43, et le cul-de-sac est également inférieur à 10 m.



PLAN SSI RDJ – V1



PLAN SSI RDJ – V2

02.4. AMENAGEMENTS INTERIEURS (AM 1 A AM 19) (PE 13)

	Dans les locaux et les dégagements (*)	Dans les escaliers encoisonnés (*)
Les revêtements muraux seront :	M2	
Revêtements sol	M4	
Revêtements plafond	M1	
Mobiliers	M3	

(*) ou classement équivalent en euroclasses.

ELEMENTS DE DECORATION ET MOBILIER (AM 9, AM 10)

L'ensemble des équipements seront en matériaux M1

TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES (AM 11 A AM 14). *Spécifier le degré en réaction au feu.*

Sans objet

GROS MOBILIERS, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENTS DE PLANCHERS EN SUPERSTRUCTURES (AM 15 A AM 19)

Sans objet

02.5. DESEMFUMAGE (DF 1 DF10) :

L'espace visite étant supérieur à 300m², il sera créé une zone de désenfumage.

Il sera mis en œuvre des VB répartis dans l'espace et des VH reliées à un extracteur Mécanique.

Les VB seront réalisées en matériaux stable aux feux M0 1/4h

Les VH traversant les planchers, elles seront encoffrées dans des gaines de CF de mêmes degrés que la paroi traversée

02.6. CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (CH 1 A CH 58) :

Le chauffage des locaux est existant et sera complété dans le cadre des travaux.

Pour l'espace visite il sera mis en place une nouvelle CTA assurant le chauffage et le rafraîchissement

Dans les espaces quarantaine, il sera mis en place des unités de traitement local dans chaque local

Ventilation spécifique indépendante pour les sanitaires

02.7. INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (GZ 1 A GZ 30) :

Aucun appareil Gaz

02.8. INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL 1 A EL 23) :

Les installations électriques seront complétées et reprise dans les armoires existantes.

02.9. ECLAIRAGE :

L'éclairage de sécurité est réalisé par source centrale. Dans le cadre des travaux il sera complété par des nouveaux bloc au-dessus des issues et par des blocs d'ambiances dans l'espace visite

02.10. ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES, TROTTOIRS ROULANTS (AS 1 A AS 11) :

Pour l'accessibilité des PMR dans les espaces de visite, il sera mis en œuvre des montes charges dans chaque espace

02.11. APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (GC 1 A GC 20) :

Sans objet

02.12. MOYENS DE SECOURS (MS 1 A MS 74) :

MOYENS D'EXTINCTION (MS 4 A MS 40)

Les moyens d'extinctions sont existants et non modifiés durant les travaux Les extincteurs seront repositionnés en fonction du réaménagement

DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS (MS 41 A MS 44)

Inchangé

SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT/SERVICE DE SECURITE INCENDIE (EFFECTIF ET QUALIFICATION) (MS 45 A MS 52)

Inchangé

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE : CATEGORIE A-B-C-D-E (MS 53 A MS 60)

Système de sécurité de catégorie A existant non modifier

Complément de la détection et des sirènes et flach en fonction des aménagements

PRECISER ICI LA NATURE DES LOCAUX BENEFICIANT DE LA DETECTION INCENDIE ET LES ASSERVISSEMENTS EVENTUELS (MS 56) :

L'ensemble des locaux est détecté. Les détecteurs seront repositionnés en fonction des nouveaux aménagement mise à jour du dossier SSI par le coordinateur SSI

SYSTEME D'ALARME : TYPE 1, 2A, 2B, 3, 4 (MS 61 A MS 67)

Alarme de type 1

SYSTEME D'ALERTE (MS 70)

Inchangé

02.13. DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 ET GN 4) :

Sans objet

LE PROJET DEVRA REPONDRE AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR.

À CE STADE DE LA PHASE APS, AUCUN BUREAU DE CONTROLE N'EST MISSIONNE. LES DISPOSITIONS TECHNIQUES PRESENTEES RESTENT DONC A CONFIRMER ET FERONT L'OBJET DE VERIFICATIONS ET DE VALIDATIONS LORS DES PHASES ULTERIEURES.